



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

07.12.2017

Date de révision

Date de mise en
application

01.12.2017

1. Dénomination de la fonction

**Ingénieur télécom / informatique 3-
ingénieure télécom / informatique 3**

Code fonction

2.02.020

2. But de la fonction

Planifier, acquérir, mettre en service, tester et libérer les plates-formes (matériels, logiciels et réseaux) pour l'exploitation des systèmes intégrant des TIC. Définir les exigences de la DGSI.

3. Description de la fonction

Outre les connaissances et les activités définies dans la fonction d'ingénieur ou d'ingénieure télécom / informatique 2, la fonction implique notamment d'/de :

- analyser la complexité et la faisabilité des nouvelles exigences ou des exigences modifiées, ainsi que leurs répercussions (systèmes, standards, directives) ; maintenir la documentation liée;
- définir, planifier, évaluer, développer/implémenter, configurer, tester et mettre en place les systèmes, l'architecture, le matériel, les logiciels, etc.;
- analyser et résoudre les pannes, surveiller et éviter leur redondance ; si nécessaire, transmettre à l'instance supérieure en définissant les indicateurs et procédures liés;
- définir les indicateurs et procédures de transmission du problème à l'instance supérieure compétente;
- assurer la maintenance des documentations techniques des systèmes;
- conduire des projets dans son domaine pouvant impliquer des personnes de plusieurs secteurs d'activités;
- participer au contrôle interne et à l'identification des risques et des défaillances;
- exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Bachelor universitaire en sciences informatiques assorti d'un DAS du domaine concerné ainsi qu'une solide expérience professionnelle de même niveau que celle des domaines considérés.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	E	J	A	I	Cl. max. 21
Points	50	20	57	5	59	Total 191